

## Que se passe-t-il après l'obtention d'un diplôme de niveau collégial?

par Maria Barile, Catherine S. Fichten, Shirley Jorgensen, Alice Havel et Jennison V. Asuncion  
Réseau de Recherche Adaptech, Collège Dawson

Un récent document de politique important indique que « les jeunes présentant des difficultés requièrent non seulement qu'on se préoccupe de leur sort, mais qu'on contribue à leur réussite. Il s'agit d'une obligation dont personne ne peut être exempté. » (Ministère de l'éducation du Québec, 1999). Pourquoi devons-nous être engagés dans le succès des étudiants souffrant de handicaps? Pourquoi devons-nous soutenir l'inclusion des étudiants handicapés au niveau postsecondaire? Vous avez peut-être entendu dire que « 70 % des personnes handicapées sont sans emploi » (*Center for an Accessible Society*, non daté). Bien que cet énoncé ne soit pas tout à fait exact (cf. Houtenville 2005; Statistique Canada 2001a), vous vous demandez si l'investissement de ressources et d'énergie en vaut vraiment la peine? La formation scolaire des personnes handicapées n'aura-t-elle, pour seul résultat, que le développement d'individus détenant un haut niveau de connaissances, mais qui se retrouvent sans emploi? L'investissement en temps, en énergie, en efforts et en argent engendre-t-il de véritables résultats?

Les conclusions du Réseau de Recherche Adaptech fournissent certaines réponses. En 2005, nous avons en effet mené une enquête auprès des diplômés de trois des plus importants cégeps du Québec, environ dix mois après l'obtention de leur diplôme (voir Fichten et coll., 2006, pour plus de détails). Nous avons demandé à ces étudiants ce qu'ils faisaient, s'ils occupaient un emploi et jusqu'à quel point ce dernier correspondait à leur programme d'études.

Environ un tiers des étudiants, soit 1 486 individus, ayant

complété tant des programmes de formation professionnelle et technique que préuniversitaire, ont répondu au sondage. Douze p. cent des répondants (182) ont déclaré avoir un handicap. Parmi eux, 24 personnes (13 p. cent) ont souscrit aux services offerts aux handicapés par le collège, alors que 158 (87 p. cent) n'y ont pas eu recours. Environ 60 p. cent des diplômés qui ont répondu au questionnaire, handicapés ou non, se sont inscrits dans un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans, alors que 40 p. cent ont reçu, pendant une période de trois ans, une formation technique ou professionnelle, comme les techniques infirmières, la technologie mécanique et la conception graphique.

### **Ce que les conclusions nous apprennent**

Nos conclusions démontrent que plus de 80 p. cent des diplômés « préuniversitaires », avec ou sans handicap, ont poursuivi leurs études après avoir obtenu leur diplôme. Le premier tableau fournit plus de détails à ce sujet.

Les conclusions sur les diplômés des programmes de formation professionnelle et technique révèlent, de nouveau, peu de différences entre les diplômés ayant un handicap et ceux qui n'en ont pas. Environ la moitié des personnes des deux groupes occupaient un emploi à temps plein, qu'ils aient, ou non, un handicap; 14 ou 15 p. cent travaillaient à temps partiel et, dans les deux groupes, près du tiers poursuivaient leurs études.

Parmi les diplômés du programme de formation professionnelle et technique qui occupaient un emploi, 80 p. cent des individus des deux groupes ont indiqué que leur emploi

était au moins « passablement » lié à leur formation. La seule différence notable que nous ayons constatée est le fait que, pour les diplômés handicapés du programme de formation professionnelle et technique, la probabilité qu'ils trouvent un emploi dans un secteur « étroitement » lié à leurs champ d'études était moins grande que chez leurs homologues non handicapés.

### **Résumé et conclusion**

Nos conclusions, à l'égard des résultats liés à l'emploi et aux études post-universitaires des étudiants handicapés, permettent de dresser un portrait très positif. La majorité des étudiants des cégeps, inscrits dans les programmes « préuniversitaires », poursuivent leurs études. Environ la moitié des diplômés des programmes de formation professionnelle et technique occupent un emploi à temps plein et 14 ou 15 p. cent travaillent à temps partiel. De plus, environ un tiers des individus poursuivent leurs études. Ces résultats correspondent à nos conclusions sur les diplômés non handicapés.

Ce compte rendu est-il, d'une certaine façon, surprenant? Nous avons tous entendu l'énoncé voulant que « 70 p. cent des individus présentant un handicap sont sans emploi ». Au Canada, les statistiques, pour l'année 2001, indiquent un mince écart entre le taux d'emploi des adultes, handicapés ou non (selon Statistique Canada 2001b, 2003 : 89 p. cent contre 93 p. cent, respectivement). Une mise en garde importante doit toutefois être prise en compte, en raison du fait que les statistiques, pour l'ensemble du Canada, indiquent un écart énorme entre le nombre

Tableau 1. Activités après l'obtention du diplôme – Diplômés de niveau préuniversitaire

Diplômés – Programme préuniversitaire	Taille de l'échantillon	Emploi temps plein	Emploi temps partiel	Recherche d'emploi	Aux études	Incapacité de travailler	Total
Avec un handicap	90	10 %	4 %	1 %	83 %	1 %	100 %
Inscrits	12	0 %	0 %	0 %	92 %	8 %	100 %
Non inscrits	78	12 %	5 %	1 %	82 %	0 %	100 %
Sans handicap	752	8 %	5 %	2 %	84 %	2 %	100 %

Tableau 2. Activités après l'obtention du diplôme – Diplômés du programme de formation professionnelle et technique

Diplômés – Programme professionnel/technique	Taille de l'échantillon	Emploi temps plein	Emploi temps partiel	Recherche d'emploi	Aux études	Incapacité de travailler	Total
Avec un handicap	86	51 %	15 %	1 %	30 %	2 %	100 %
Inscrits	11	36 %	9 %	0 %	55 %	0 %	100 %
Non inscrits	75	53 %	16 %	1 %	27 %	3 %	100 %
Sans handicap	540	49 %	14 %	3 %	31 %	3 %	100 %

de personnes handicapées et non handicapées qui ne sont pas sur le marché du travail (c.-à-d. 51 p. cent et 21 p. cent respectivement). Cette situation n'a toutefois pas été observée dans notre échantillon de diplômés de niveau collégial, les proportions des diplômés avec et sans handicap qui travaillaient, ou qui se trouvaient dans l'incapacité de travailler pour d'autres raisons, étant similaires. De plus, nos conclusions se rapprochent des récentes données sur les diplômés de niveau universitaire, fournies par l'Association Québécoise Inter-universitaire des Conseillers pour les Étudiants ayant des besoins spéciaux (AQICEBS) (2006). Cette étude démontre que les deux tiers des diplômés universitaires handicapés qui ont souscrit aux services qui leur étaient spécifiquement offerts occupaient un emploi, alors que les autres poursuivaient leurs études aux niveaux de la maîtrise et du doctorat.

La réponse aux questions initiales : « Devons-nous soutenir l'inclusion des étudiants handicapés au niveau postsecondaire? » et « Ces investissements engendrent-ils des résultats? » est, indubitablement

« Oui! ». Parce que c'est ce qu'il faut faire pour les étudiants et leurs parents, c'est ce qu'il faut faire pour notre société et parce qu'il s'agit d'un investissement vraiment rentable pour l'avenir.

#### Références :

Center for an Accessible Society (non daté) *The Americans with Disabilities Act*. Extrait le 6 juillet 2007 de : <http://www.accessiblesociety.org/topics/ada/index.html>

AQICEBS : (2006). *Suivi de l'enquête 2005 d'AQICEBS : Suivi sur les diplômés universitaires ayant des besoins spéciaux*. Québec, Université Laval.

Fichten, C.S., Jorgensen, S. Havel, A., Barlie, M., avec la collaboration de Landry, M.E., Fiset, D., Juhel, J.C., Tétreault, S., Ferraro, V., Chwojka, C., Nguyen, M.N., Alapin, I., Arcuri, R., Huard, G., Amsel, R. (2006). *Étudiants ayant des incapacités au cégep : Réussite et avenir – Rapport final présenté au FQRSC / College students with disabilities : Their future and success – Final report presented to FQRSC*. Montréal : Réseau de Recherche Adaptech, Collège Dawson. Disponible le 6 août 2006, texte intégral au [www.eric.ed.gov/ERICDocs/data/ericdocs2/content\\_storage-01/0000000b/80/32/d3/ad.pdf](http://www.eric.ed.gov/ERICDocs/data/ericdocs2/content_storage-01/0000000b/80/32/d3/ad.pdf)

ERIC (Education Resources Information Center) (ED491585). Étude du FQRSC : Houtenville, A., (octobre 2006). *Rapports annuels de la situation de l'incapacité 2005*. Présentation à la Conférence de la StatsRRTC : *State-of-the-Science – The*

*Future of Disability Statistics : What We Know and Need to Know*, Arlington, Virginie. Extrait le 6 juillet 2007, de : [http://www.ilr.cornell.edu/edi/publications/StatsRRTC2006Conference/2006StatsRRTC\\_1.2.doc](http://www.ilr.cornell.edu/edi/publications/StatsRRTC2006Conference/2006StatsRRTC_1.2.doc)

Ministère de l'éducation du Québec. (1999) *Une école adaptée à tous ses élèves – Prendre le virage du succès : politique de l'adaptation scolaire*. Extrait le 19 février 2006 de : <http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/pdf/politi00.pdf>

Statistique Canada, (2001a). Activités sur le marché du travail des adultes handicapés, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, 2001. Extrait le 14 mars 2006 de :

[http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-587-XIF/tables/html/table3/table3\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-587-XIF/tables/html/table3/table3_f.htm)

Statistique Canada, (2001a). Activités sur le marché du travail des adultes non handicapés, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, 2001. Extrait le 14 mars 2006 de : [http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-587-XIF/tables/html/table4/can4\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-587-XIF/tables/html/table4/can4_f.htm)

Statistique Canada. (2003) Éducation, emploi et revenu des adultes handicapés et non handicapés – Tableau 3.1 : Activités sur le marché du travail des adultes handicapés, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada et provinces, 2001. Extrait le 19 juin 2005 de : [http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-587-XIF/tables/html/table3/can3\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-587-XIF/tables/html/table3/can3_f.htm)